RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABILIS SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
En liquidation
au capital de 25 000,00 euros
Siège social : [redacted]
529 182 578 RCS Cannes

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2024

Le 31 Décembre 2024, à 10h, Madame ROSE Martine demeurant [redacted]

Associée unique et seule Gérante de la Société ABILIS SOLUTIONS.

A pris les décisions suivantes relatives :

- Rapport du Liquidateur en vue de la décision de clôture de liquidation ;
- Examen et approbation du compte de liquidation et répartition pour solde de tout compte ;
- Constatation de la clôture de liquidation et quitus au Liquidateur et décharge de son mandat.
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - APPROBATION DU COMPTE DEFINITIF DE LIQUIDATION

L'associée unique, statuant sur le rapport du Liquidateur relatif aux opérations de liquidation, approuve ledit rapport ainsi que le compte définitif de liquidation qui en résulte, faisant ressortir un solde positif de 24 841,22 euros.

DEUXIEME RESOLUTION - SOLDE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde positif de 24 841 ,22€ euros, mais qu'il reste insuffisant pour rembourser le montant total du capital social, décide d'attribuer ce solde à l'associée unique.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Liquidateur pour procéder à cette répartition.

TROISIEME DECISION - CLOTURE DEFINITIVE DE LA LIQUIDATION

L'associée unique constate la clôture définitive de la liquidation à compter de ce jour, en conséquence, quitus est donné au Liquidateur de sa gestion, lequel est déchargé de son mandat.

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame ROSE Martine

